

PROCÈS-VERBAL

Dixième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 6 décembre 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente et par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023) (en ligne)
M. Simon Fortin	Secrétaire (2024) (démissionnaire)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)
M ^{me} Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

ABSENCE :

M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2023) (démissionnaire)
-------------------------	---

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe – consultations publiques
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée dont 6 personnes en ligne.

Ordre du jour

22-10-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-10-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
22-10-03	Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022	19 h 03
22-10-04	Présentation – Bain portuaire	19 h 50
22-10-05	Présentation – Espace Saint-Sacrement	19 h 05
22-10-06	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 00
22-10-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 10
22-10-08	Nouveaux dossiers et projets	20 h 25
	➤ Départ de M. Desmarais	
	➤ Travaux avenue Marguerite-Bourgeois	
	➤ Retour sur l'aménagement des stations de tramway	
	➤ Sécurité dans les rues (vandalisme et vol)	
	➤ Changement de date des séances du conseil municipal	
	➤ Projet d'initiative – Activité pour les personnes âgées	
	➤ Patinoire couverte	
	➤ Résolution – Mobilité active sur l'avenue Père-Pelletier	
	➤ Démarche de révision des pratiques des conseils de quartier	
22-10-09	Suivi des dossiers (avec développement)	20 h 45
	➤ Activités, formations et rencontres	
	➤ Projet d'initiative – concours de sculptures carnaval de Québec	
	➤ Table de concertation vélo	
22-10-10	Suivi des dossiers en cours (sans développement)	20 h 55
22-10-11	Trésorerie	21 h 05
22-10-12	Information et correspondance	21 h 10
22-10-13	Divers	21 h 15
22-10-14	Levée de l'assemblée	21 h 20

Procès-verbal

22-10-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, le président M. Bertrand Gemme ouvre la réunion à 19 h.

22-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Quelques modifications sont apportées à l'ordre du jour (inversion des points 4 et 5 et ajouts de deux items au point 8).

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Marie-Claire Bérubé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Yanti Zhang, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

22-10-03 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Houle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 novembre 2022.

22-10-04 Présentation – Bain portuaire

M. Louis H. Campagna, président du conseil de quartier de Saint-Roch, sollicite l'appui des neuf conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou relativement à deux propositions concernant le bain portuaire, un équipement de loisirs estival qui rehausse la qualité de vie de tout le centre-ville et de l'arrondissement. L'objectif visé est la pérennisation du bain portuaire par une implication accrue de la Ville de Québec et la publicisation des données sur la qualité de l'eau au bain portuaire.

M. Campagna rappelle que le projet de bain portuaire inauguré le 1^{er} juillet 2022 a connu un franc succès tout au long de l'été comme en témoigne le bilan réalisé en novembre dernier ([Le Soleil](#)). L'eau s'est maintenue entre 17 et 20 degrés Celsius et sa qualité a été bonne pour la baignade à tous les jours, les valeurs de concentration en coliformes fécaux étant largement en deçà de la valeur limite fixée à 200 UFC/100 ml. La moyenne observée sur les 65 jours de relevés effectués entre le 9 mai et le 1^{er} septembre 2022 a été de 25 unités seulement ([résultats été 2022](#)).

Les avantages du bain portuaire sont sa proximité du centre-ville et du bassin touristique, son eau non chlorée et ses corridors de nage qui comptent 50 m de longueur et des murs de poussée. On prévoit améliorer les installations sanitaires et ajouter de nouveaux espaces de détente ainsi que différents zones de baignade de moindre profondeur.

La Ville de Québec a contribué avec le Port de Québec à l'aménagement du bassin portuaire en contribuant aux infrastructures et à l'échantillonnage de la qualité de l'eau. Elle pourrait s'impliquer davantage en épaulant le Port de Québec au niveau de la masse salariale. Elle pourrait également rendre publiques les données de qualité de l'eau au fur et à mesure qu'elles sont disponibles comme il se fait dans la région de Montréal ([portail Qualo](#)). Les deux résolutions proposées vont dans ce sens.

RÉSOLUTION 22-10-45

Concernant une recommandation à la Ville de Québec de contribuer financièrement aux coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Port de Québec

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT l'accès facile à ce bain portuaire ;

CONSIDÉRANT les qualités en développement durable et en innovation de ce projet, les nouvelles phases en réalisation et à venir et le risque assumé par le Port de Québec lors de la mise en œuvre de ce projet ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des contributions de la Ville de Québec

en infrastructure et en mesure de qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT le constat qu'une large partie des frais d'opération du bain portuaire est constituée de la masse salariale des surveillants-sauveteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec gère déjà des équipes de surveillants-sauveteurs sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'évidence que les principaux bénéficiaires du bain portuaire l'Oasis et de la sécurité de son fonctionnement sont les citoyen.nes de Québec qui habitent, travaillent et consomment au centre-ville ainsi que l'[industrie touristique](#) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser ce projet d'accès et d'usage gratuit au fleuve Saint-Laurent pour les générations présentes et futures ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement recommande à la Ville de Québec d'entrer résolument en partenariat avec le Port de Québec, dans l'intérêt de ses citoyen.nes, gens d'affaires et de son industrie touristique, et notamment, en contribuant substantiellement au financement des coûts d'opérations du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL), en autres, au volet de la masse salariale des surveillants-sauveteurs qui assurent la sécurité des baigneurs.

RÉSOLUTION 22-10-46

Concernant une recommandation à la Ville de Québec de diffuser, directement et sans intermédiaire, les données de qualité de l'eau au bassin Louise intérieur.

CONSIDÉRANT la qualité de vie dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et le besoin des gens du centre-ville de se rafraîchir l'été ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch au projet de bain portuaire de l'Oasis du [Village Nordik](#) du Port de Québec (CA22-05-36, [mai 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT le [succès de la première année d'opération](#) du bain portuaire l'Oasis du Village Nordik du Port de Québec (OBNL) ;

CONSIDÉRANT les [résultats favorables de qualité de l'eau](#) constatés au bassin Louise intérieur pendant tout l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT l'exemple du [portail Qualo](#) à Montréal ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour l'intérêt public de réaliser un changement dans l'imaginaire de la population à propos de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT la campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée en 2022 par la Ville de Québec et le financement de cette campagne de saisie et d'analyse des échantillons d'eau par les contribuables de Québec ;

CONSIDÉRANT le refus actuel, inexpliqué, de la Ville de Québec de diffuser directement, immédiatement et sans autre intermédiaire les données de qualité de l'eau du bassin Louise intérieur obtenues grâce à des fonds

publics ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de rendre disponibles sans délai et sans intermédiaire superflu les données de qualité de l'eau qu'elle compile sur l'ensemble de son territoire, et notamment, au bassin Louise intérieur.

22-10-05 Présentation – Espace Saint-Sacrement

M^{me} Vallières-Roland présente un état de situation des derniers développements dans le dossier de la valorisation de l'église du Très-Saint-Sacrement ([communiqué 24 novembre 2022](#)).

Elle rappelle que le gouvernement du Québec a débloqué un montant de 4 M \$ pour la réalisation de travaux d'urgence sur l'enveloppe extérieure du bâtiment. Ce budget a été récemment transféré à la Ville de Québec dans le cadre de l'[Entente de développement culturel](#) et contrairement à ce qui se fait habituellement, aucune contrepartie n'a été exigée de la part de la Ville.

Parallèlement aux travaux d'urgence, la Ville a mandaté la firme [Écobâtiment](#) pour réaliser un sondage sur la vocation de l'église et pour mener des entrevues ciblées auprès d'organismes, d'institutions et de personnes afin de creuser davantage le sujet. Les données sont en cours d'analyse. Le sondage en ligne a été rempli par 537 répondants.

La firme a également été mandatée pour tenir un [atelier de participation publique](#) pour échanger avec la population sur les résultats de l'analyse. L'atelier aura lieu le jeudi 9 février, en mode hybride.

La Ville est en contact régulier avec le Diocèse et avec l'organisme SOS Saint-Sacrement. Elle procède également à des consultations auprès d'organismes privés comme la Caisse populaire Desjardins.

M^{me} Anne Métivier-Hudon enchaîne en présentant un historique de l'organisme SOS Saint-Sacrement et des actions menées pour la sauvegarde de l'église depuis 2019 (voir le procès-verbal du [18 mai 2022](#)). Elle rappelle que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a déposé, le 23 mai 2022, après deux ans de tergiversations, un avis de classement pour l'enveloppe extérieure et les vitraux de l'église.

L'organisme à but non lucratif (OBNL) Espace communautaire Saint-Sacrement (ECSS) a été plus spécifiquement créé à l'hiver 2021 pour collaborer avec la paroisse sur la requalification de l'église. L'organisme souhaite que l'église redevienne le cœur de quartier et qu'elle agisse comme vecteur de dynamisme et de lieu de rencontre pour la communauté même si elle n'a plus de vocation liturgique comme telle.

L'organisme souhaiterait à très court terme que le stationnement de l'église soit à nouveau disponible pour les commerces, les travailleurs et les résidents du quartier.

M. Pascal Roberge poursuit en mentionnant que le 1^{er} novembre 2022, la nouvelle paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard a été créée pour prendre la

responsabilité de l'église Saint-Sacrement. La première assemblée est prévue en janvier 2023. Six postes de marguilliers sont à combler.

M. Houle s'informe des dates butoirs pour la rénovation du bâtiment et sa nouvelle vocation. Aucune date n'est avancée mais les travaux d'urgence sont prévus à moyen terme. L'aspect vocation fait encore l'objet de consultations et d'analyse.

Un citoyen, professeur à l'Université Laval, mentionne que des études sont réalisées actuellement par des étudiants de l'université sur l'église et son pourtour immédiat ainsi que sur son environnement plus global au cœur du quartier Saint-Sacrement et à proximité immédiate du coteau Sainte-Geneviève.

En terminant, M^{me} Métivier-Hudon invite les personnes présentes et la population en général à contribuer à la campagne de financement qui sera lancée prochainement.

En conclusion, M. Turgeon félicite les deux organismes et les personnes qui s'impliquent dans le devenir de l'église.

22-10-06 Période d'intervention de la conseillère municipale

M^{me} Vallières-Roland fait le point sur différents sujets d'intérêt pour le quartier.

Station chaleureuse pour l'hiver 2022 2023 – Elle confirme que le quartier aura sa station chaleureuse à l'instar du quartier de Montcalm où la station est déjà fonctionnelle sur l'avenue Cartier. L'emplacement de la station dans Saint-Sacrement est à déterminer prochainement avec le Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) et l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement (AGASS).

Projet de dynamisation du chemin Sainte-Foy – L'activité *Féerie festive* qui devait avoir lieu le 3 décembre s'est plutôt tenue le dimanche 4 décembre en raison de la pluie. L'activité était organisée par l'AGASS et le CLSS dans le cadre du projet de dynamisation du chemin Sainte-Foy dont il a été question à l'assemblée du [11 octobre 2022](#). Un bilan de l'activité est attendu prochainement.

Travaux avenue Marguerite-Bourgeoys – Les travaux sont terminés à l'exception des plantations qui sont reportées au printemps et de la signalisation temporaire qu'il faut modifier. Il n'y a pas d'enjeux à cet égard.

Modification à l'horaire du conseil municipal – Un projet pilote de conciliation travail famille qui propose de modifier l'horaire des séances du conseil municipal ([communiqué 5 décembre 2022](#)) pourrait débuter au mois de février prochain. Les séances du conseil auraient lieu les premiers et troisièmes mardis du mois plutôt que les lundis comme c'est le cas actuellement. Les séances débuteraient également plus tôt, à 15 h au lieu de 17 h.

Sommet des aînés – Le [rapport synthèse et recommandations](#) faisant suite aux activités réalisées dans le cadre du Sommet des aînés 2022 est maintenant disponible en format papier ou en ligne. Les recommandations

seront présentées prochainement dans les résidences pour personnes âgées.

Budget municipal – Le budget 2023 sera adopté d’ici la fin de la semaine. Les faits saillants sont présentés dans le communiqué de presse paru le [28 novembre 2022](#) : hausse des taxes limitée à 2,5 %, diminution de la dette, réserve budgétaire pour les changements climatiques, etc.

22-10-07 Période de questions et commentaires du public

Avenue Marguerite-Bourgeoys – M. Hivert, ancien président du conseil de quartier, mentionne que la signalisation sur l’avenue Marguerite-Bourgeoys n’est pas à la bonne hauteur. M^{me} Vallières-Roland indique qu’il s’agit d’une signalisation temporaire qui sera ajustée prochainement.

Chemin Sainte-Foy – M^{me} Séguin revient sur la requête adressée à M^{me} Vallières-Roland en [septembre dernier](#) concernant les zones accidentogènes du chemin Sainte-Foy où quatre personnes ont perdu la vie entre 2015 et 2022.

M^{me} Vallières-Roland a demandé un état de situation au conseil d’arrondissement de La Cité-Limoilou qui est lui-même en lien avec le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI). Elle n’a pas de précisions à apporter pour l’instant. Plusieurs mesures sont évaluées ou déjà mises en place pour bonifier ou accroître le sentiment de sécurité un peu partout dans la Ville.

M^{me} Séguin demande que le sujet des zones accidentogènes du chemin Sainte-Foy soit inscrit à l’ordre du jour des prochaines assemblées du conseil.

22-10-08 Nouveaux dossiers et projets

➤ **Départ de M. Desmarais**

L’article [76](#) du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier indique qu’un membre cesse de faire partie du conseil d’administration et d’occuper sa fonction lorsqu’il s’absente de trois réunions consécutives du conseil d’administration. M. Desmarais en a été avisé. Il a indiqué qu’il n’est plus disponible pour assister aux rencontres du conseil de quartier et qu’il ne souhaite pas poursuivre son mandat qui arrivait à échéance en 2023.

Un poste d’administration coopté devient disponible.

➤ **Travaux avenue Marguerite-Bourgeoys**

Le sujet a été traité précédemment.

Des échanges ont eu lieu sur la page [Facebook des résidents du quartier](#) en date du 11 novembre 2022. Merci à M^{me} Vallières-Roland qui a répondu à certaines des interrogations formulées par des résidents. M^{me} Lagier rappelle qu’il est important d’orienter les gens au 311 où des spécialistes sont payés pour répondre rapidement aux questions de la population citoyenne.

M. Gemme en profite pour signaler, comme il l’a fait à la séance d’information sur le service 311 qui a eu lieu le 28 novembre dernier, qu’un registre des questions et réponses serait intéressant.

➤ **Retour sur l'aménagement des stations de tramway**

Des échanges sur le sujet ont eu lieu avec les résidents du quartier en date du 10 novembre sur la page [Facebook des résidents du quartier](#).

➤ **Sécurité dans les rues (vandalisme et vol)**

M^{me} Farinacci indique que plusieurs cas de vol ou vandalisme ont été rapportés récemment sur la page [Facebook des résidents du quartier](#). Elle s'interroge à savoir si l'augmentation des cas est avérée ou s'il s'agit d'une perception.

M^{me} Vallières-Roland va s'informer des statistiques à ce sujet auprès du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Elle encourage les gens à porter plainte au 311.

➤ **Changement de date des séances du conseil municipal**

M. Gemme reconnaît la nécessité de concilier travail et vie personnelle dans l'organisation municipale mais il déplore que le projet de changer les dates du conseil municipal se soit fait sans consultation préalable des conseils de quartier. Il dépose une résolution proposant de retarder à septembre 2023 le début du projet pilote prévu en février prochain.

RÉSOLUTION 22-10-47

Concernant une recommandation à la Ville de Québec de reporter en septembre 2023 le début du projet pilote de modification à l'horaire des séances du conseil municipal pour faciliter la conciliation travail et vie personnelle

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Québec veut changer les dates de séances du conseil municipal qui se déroulent présentement le premier et le troisième lundis du mois ([communiqué 5 décembre 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec veut dorénavant tenir les séances du conseil municipal le premier et le troisième mardis du mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec n'a consulté aucun organisme avant la proposition de modification à l'horaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec travaille actuellement de concert avec les conseils de quartier à réviser les pratiques et le fonctionnement des conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette démarche de révision, la Ville a inscrit dans les pistes d'action en relation avec l'administration municipale : « Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier afin de permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et les besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes et les conseils de quartier » ;

CONSIDÉRANT QU'IL peut y avoir certains organismes ou des bénévoles (si difficile à recruter) qui ne pourraient être présents en vertu du nouveau calendrier ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne semble pas y avoir d'urgence afin de débiter ce projet pilote selon les propos tenus par certains conseillers municipaux lors du conseil municipal du [5 décembre 2022](#) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement n'est pas contre ce projet pilote, mais qu'il serait souhaitable qu'il soit mis en place en septembre 2023 au lieu de février 2023 ce qui donnerait le temps aux organisations et aux bénévoles impactés d'ajuster les horaires et les réservations de salle qu'ils ont déjà planifiés de longue date ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement indique à la Ville de Québec qu'il n'est pas contre le projet pilote de modification à l'horaire des séances du conseil municipal pour faciliter la conciliation travail et vie personnelle, mais qu'il recommande qu'il soit mis en place en septembre 2023 au lieu de février 2023 pour laisser aux organisations et aux bénévoles impactés le temps de s'ajuster en conséquence.

M^{me} Vallières-Roland prend acte de la résolution. Elle rappelle comme le mentionne la résolution que la Ville se veut être, dans un avenir rapproché, davantage à l'écoute des conseils de quartier. Elle va faire suivre la résolution aux personnes responsables.

➤ **Projet d'initiative – Activité pour les personnes âgées**

Pour faire suite au projet qu'il présentait au conseil en [septembre dernier](#), M. Houle fait lecture d'une proposition pour une demande de subvention pour un projet d'initiative.

RÉSOLUTION 22-10-48

Concernant une demande de subvention à la Ville de Québec pour un projet d'initiative visant à contrer la solitude des personnes âgées

CONSIDÉRANT QUE la solitude et l'isolement des personnes âgées est une préoccupation qui nous sollicite tous ;

CONSIDÉRANT QUE demeurer dans un milieu de vie familial (autre qu'hospitalier) le plus longtemps possible est bénéfique pour les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE diverses activités organisées par de tierces parties, notamment des spectacles, apportent joie et réconfort aux personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec peut apporter son soutien financier par le biais d'un projet d'initiative du conseil de quartier de Saint-Sacrement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des spectacles offerts sont en moyenne de 300 \$ par spectacle d'une durée approximative d'une heure vingt minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la planification des spectacles et les liens avec les artistes sont effectués par un membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement ;

CONSIDÉRANT QUE cinq spectacles pourraient être organisés dans

différentes résidences pour personnes âgées du quartier Saint-Sacrement ;
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Houle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec une subvention de 1 500 \$ pour un projet d'initiative visant à organiser cinq spectacles dans des résidences pour personnes âgées du quartier Saint-Sacrement d'ici le printemps 2023.

➤ **Patinoire couverte**

Après l'annonce récente de l'installation de patinoires réfrigérées dans Charlesbourg, Beauport et au parc Victoria, M. Gemme demande si le quartier de Saint-Sacrement est toujours en lice pour une patinoire couverte puisqu'il répond à l'ensemble des critères dont faisait état M^{me} Marie-Pierre Boucher au conseil municipal du [5 décembre 2022](#).

M^{me} Vallières-Roland rappelle que le besoin qui avait été exprimé par le conseil était celui d'une patinoire couverte mais non nécessairement réfrigérée. Pour l'heure, l'annonce concerne les patinoires réfrigérées.

➤ **Résolution – Mobilité active sur l'avenue Père-Pelletier**

M. Gemme a eu connaissance d'une demande formulée à la Ville par les Jardins Saint-Sacrement pour l'installation de mobilier permettant aux personnes âgées de reprendre des forces dans leurs déplacements vers le chemin Sainte-Foy. Il fait lecture d'une résolution en appui à cette demande.

RÉSOLUTION 22-10-49

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'ajout de mobilier urbain sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue du Père-Pelletier

CONSIDÉRANT QUE la solitude et l'isolement des personnes âgées est une préoccupation qui nous sollicite tous ;

CONSIDÉRANT QUE demeurer dans un milieu de vie familial (autre qu'hospitalier) le plus longtemps possible est bénéfique et encouragé par nos gouvernements ;

CONSIDÉRANT QUE pouvoir sortir à pied de son milieu de vie est bénéfique pour le physique et le moral des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées constituent une clientèle importante pour les commerçants du chemin Sainte-Foy et des environs ;

CONSIDÉRANT QU'une résidence de personnes âgées autonomes et semi-autonomes est située dans le secteur des rues Garnier, Frontenac et de l'avenue Père-Pelletier ;

CONSIDÉRANT QUE certains résidents ayant une mobilité réduite aimeraient malgré tout pouvoir faire leurs emplettes à pied sur le chemin Sainte-Foy ;

CONSIDÉRANT QUE le site de l'église Saint-Sacrement n'est plus accessible pour des aménagements de repos ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de mobilier urbain adapté sur l'avenue du Père-Pelletier particulièrement ainsi qu'à d'autres endroits stratégiques sur le

chemin Sainte-Foy (exemple : bancs) permettrait aux personnes âgées de faire des pauses lors de leurs déplacements ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec d'installer, d'ici la saison estivale 2023, du mobilier urbain adapté (exemple : bancs situés à quelques endroits) notamment sur l'avenue du Père-Pelletier afin de favoriser les déplacements, la mobilité et le rythme des personnes âgées de ce secteur.

➤ **Démarche de révision des pratiques des conseils de quartier**

M^{me} Bérubé et M. Gemme ont assisté à la séance d'information du 1^{er} décembre portant la [révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#). La Ville souhaiterait maintenant connaître l'opinion des conseils de quartier au sujet des différentes pistes d'action qu'elle propose de mettre en place.

Un document devrait être produit par le conseil de quartier de Saint-Sacrement d'ici l'échéance fixée au 1^{er} mars 2023.

M^{me} Lagier mentionne que le sujet peut être abordé en réunion de travail mais également en assemblée publique. Le sujet pourrait par exemple être porté à l'ordre du jour de l'assemblée prévue en janvier.

22-10-09 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Activités, formations et rencontres**

Le tableau suivant énumère les activités et rencontres des mois de novembre et décembre 2022, incluant le nombre de membres du conseil d'administration y ayant participé.

Sujet	Date	Heures	Nbre membres CA
Rencontre ordinaire mensuelle du conseil de quartier	8 nov.	19 à 21 h 30	8
Rencontre avec l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement	8 nov.	18 à 19 h	1
Rencontre avenir église du Très -Saint-Sacrement	16 nov.	13h30 à 15h30	1
Présentation du service 311 aux administrateurs des conseils de quartiers	28 nov.	19h à 20 h	3
Séance d'information sur la révision des pratiques des conseils de quartier	1 déc.	19 à 21 h 30	2
Rencontre de travail du conseil de quartier	5 déc.	19h à 20h15	5

➤ **Projet d'initiative – concours de sculptures carnaval de Québec**

M. Gemme mentionne que l'organisation du carnaval de Québec l'a référé à M. Samuel Boisvert, chargé de projet du programme [Défi château de neige](#) du Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec (URLS). Il a été convenu avec ce dernier qu'une activité pourrait avoir lieu le 4 février

2023 dans le cadre du carnaval de Québec. Une résolution est déposée à cet effet.

RÉSOLUTION 22-10-50

Concernant une demande de subvention à la Ville de Québec pour un projet d'initiative visant la tenue d'un concours de sculptures sur neige pendant le carnaval de Québec

CONSIDÉRANT QUE le carnaval de Québec est un événement hivernal important et connu dans le monde entier ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine édition du carnaval de Québec se déroulera du 3 au 12 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du carnaval de Québec désire mettre en place des activités avec des partenaires situés géographiquement hors des lieux principaux, et ce, afin de faire connaître les différents quartiers de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite organiser une activité en partenariat avec l'organisation ;

CONSIDÉRANT QU'UN partenaire d'expertise, [Défi Château de neige](#), se joindrait au conseil de quartier de Saint-Sacrement afin de réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE des besoins spécifiques pourraient être nécessaires de la part de la Ville de Québec (blocs de neige, circulation restreinte, fermeture de rue, sécurité, etc.) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE publicité ciblée dans le quartier de Saint-Sacrement, des frais d'organisation et des bourses remises aux gagnants engendrent des coûts que le conseil de quartier ne peut assumer, mais que ces mêmes coûts peuvent être couverts par l'obtention d'une subvention pour un projet d'initiative ;

CONDIDÉRANT QUE cette activité aura lieu le samedi 4 février 2023 et que l'organisation du carnaval de Québec dévoilera les activités partenaires au début de janvier 2023 ;

CONDIDÉRANT QUE l'organisation du carnaval de Québec est déjà au fait de cette activité et de ce partenariat et qu'elle accepte cette activité avec enthousiasme et veut en faire la promotion sur ses différentes plateformes ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Claire Bérubé, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec :

- Une subvention de 1 500 \$ pour un projet d'initiative visant la tenue d'un concours de sculptures sur neige le 4 février 2023 en partenariat avec l'organisation du carnaval du Québec et l'organisme Défi Château de neige ;*
- Son assistance pour sécuriser les lieux choisis, fournir la neige et le support nécessaire selon les besoins spécifiques déterminés avec les partenaires ;*

- *Et finalement, demande à la Ville de faire l'annonce de cette activité sur son site Web d'événements.*

M^{me} Lagier signale que la demande de subvention arrive un peu tard compte tenu que l'activité est prévue au début de 2023. Elle va faire le maximum pour que la demande soit soumise au conseil municipal du 19 décembre.

Elle rappelle qu'une demande formelle décrivant le projet et les coûts doit être déposée à la Ville. Elle précise de plus qu'aucune somme ne peut être engagée par le conseil de quartier pour la réalisation d'un projet d'initiative tant que la subvention d'initiative n'est pas octroyée par la Ville.

Le conseil de quartier va soumettre d'ici demain des demandes formelles à la Ville pour les deux projets d'initiative pour lesquels des résolutions ont été prises.

➤ **Table de concertation vélo**

M. Turgeon mentionne les points dont il a été question lors de la dernière rencontre de la Table et qui pourraient intéresser le quartier : deux remontées mécaniques pour vélos dont la localisation reste à déterminer, une rencontre d'échanges à venir sur la vision vélo en lien avec le projet de tramway, le prolongement de la saison cyclable, la sécurité sur les chantiers où la circulation automobile est incohérente avec celle des vélos et un sondage en cours sur le sentiment de sécurité des usagers par rapport aux nouveaux aménagements vélos.

22-10-10 Suivi des dossiers en cours (sans développement)

- **Lien temporaire Avenue de Vimy / rue Gérard-Morisset**
- **Participation publicitaire dans les bottins des écoles du quartier**
- **Les 25 ans du conseil de quartier**
- **Corridor scolaire Stanislas**
- **Collaboration - Résidents de l'avenue Madeleine-De Verchères**

22-10-11 Trésorerie

➤ **État des finances**

M^{me} Élisabeth Farinacci présente le bilan des finances du conseil de quartier en date du 30 novembre 2023.

Poste budgétaire	En caisse \$ au 30 nov.	Dépenses autorisées \$	Solde \$ au 31 déc.
Budget de fonctionnement	697,09	666,54	30,55
Projet Sécurité routière	4 428,63		4 428,63
Initiative – Projet créatif écoles	650,00		650,00
Initiative – Blogue	881,92		881,92
Mobilité durable	525,68		525,68
Part sociale	5,00		5,00
Solde du compte	7 188,32	666,54	6 521,78

Le récent changement d'adresse postale du conseil de quartier sera fait auprès de l'institution financière.

Compte tenu que le budget de fonctionnement résiduel au 31 décembre sera de 30 \$, M^{me} Lagier confirme que le budget de fonctionnement demandé pour le conseil de quartier en 2023 est le montant maximum, soit 2 500 \$.

➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

RÉSOLUTION 22-10-51

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 novembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Élisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 novembre 2022.

RÉSOLUTION 22-10-52

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 6 décembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Yanti Zhang, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Fortin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 6 décembre 2022.

RÉSOLUTION 22-10-53

Concernant un engagement financier maximal de 1 500 \$ pour le projet d'initiative – Contrer la solitude chez les personnes âgées

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Houle, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement autorise un engagement financier à hauteur de 1 500 \$ pour le projet d'initiative – Contrer la solitude chez les personnes âgées sous réserve de la confirmation, par la Ville de Québec, de l'obtention d'une subvention d'initiative pour le dit projet.

22-10-12 Information et correspondance

➤ **Correspondance reçue**

02-12-22 – Ville de Québec, Demande d'opinion – Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

22-10-13 Divers

Prochaine activité publique – [Atelier de participation publique](#) sur la requalification et la valorisation de l'église du Très-Saint-Sacrement.

AGASS – L'Association des gens d'affaires est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la trésorerie.

Démission – M. Fortin fait part de sa démission comme membre du conseil d'administration à la fin de l'année 2022 parce qu'il a été approché pour faire partie d'un autre conseil d'administration.

Secrétaire de rédaction – M^{me} Séguin signale qu'elle ne sera pas disponible pour assister à la rencontre du 10 janvier. Elle pourra toutefois faire le procès-verbal à partir d'un enregistrement de la séance.

22-10-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 15. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 10 janvier 2023.

M. Bertrand Gemme
Président

M. Simon Fortin
Secrétaire